



Compte-rendu CGT de la réunion du 10 octobre 2018 à la préfecture de la région Ile de France sur les conséquences de la circulaire du 24 juillet du premier ministre

Mercredi 10 octobre, le préfet de la région Ile de France, a réuni les organisations syndicales pour échanger sur les conséquences de la circulaire du 24 juillet du premier ministre, dont l'objectif est de réorganiser les administrations de l'Etat en région. Il était accompagné de l'ensemble des directeurs/rices régionaux et des préfectures des 8 départements. Qu'à t'on appris dans cette réunion ? Pas grand chose. La CGT est intervenue au préalable et au cours de réunion avec les éléments ci-joint (lire interventions CGT, Adji Touret, Olivier Vadebout, Francis Combrouze).

Pourquoi ? Parce qu'officiellement, le préfet n'a pas encore choisi. Il a reçu les propositions des directeurs et des préfets... qu'il assume, en réponse à la demande de la CGT, de ne pas nous communiquer (et leur a interdit de le faire...). Sa copie ne sera rendue au Premier ministre que le 17 octobre... Il devrait nous la transmettre après. A notre demande de consulter sans délai les CT des services en DDI et DR, il donne la parole aux préfectures qui échelonnent des dates entre le 10 et le 16 octobre... et sans document... Il souligne qu'il y aura des allers retours sur ses propositions avec les ministères et les services du premier ministre et que nous serons réunis de nouveau.

Pour autant, le préfet a insisté sur différents points :

- sur l'intégration des UD des directions régionales dans des DDI, tous les préfets de départements n'ont pas le même point de vue...quant à d'éventuelles fusions de DD entre elles ou avec des préfectures ou bien de DR entre elles (par exemple DRIEA et DRIEE), son point de vue n'est pas encore établi... il se montre prudent à ce stade...
- la particularité de la région Ile de France : sa géographie administrative, sa population, ses transports ou ses différences de richesses très inégalement réparties. Dans ce cadre, cette région doit être organisée différemment des autres. Pour lui, les politiques publiques et organisations territoriales peuvent être modulaires selon les 8 départements, mais il assure que l'Etat doit être présent. Et en réponse à nos demandes, il assure qu'il n'y aura pas de décision gouvernementale sur la disparition des 3 départements de petite couronne au profit de la Métropole du Grand Paris, avant les élections municipales de mars 2020,
- la gestion RH, qui devrait se faire de moins en moins par direction mais par territoire. Selon ses termes : pourquoi muter loin quand à 2 stations de métros ou RER : il y a une autre administration ? Il entend gérer les effectifs des services de l'Etat avec efficacité et sans dépendre de différentes décisions ministérielles avec avis de CAP...
- le périmètre des administrations concernées par cette réorganisation dont il est en charge, semble exclure les 3 rectorats et la DRFiP, sauf pour d'éventuelles mutualisations immobilières. On se retrouve bien dans le même périmètre que la Réate,
- il semble exclure à ce stade des transferts lourds de compétences vers les collectivités locales (même si, en réponse à la CGT, il admet que 5 ou 6 % du réseau routier national géré en région par la DIRIF pourrait basculer vers les collectivités ou les sociétés concessionnaires d'autoroutes)
- il est nécessaire de réfléchir aux liens avec les établissements publics, mais il n'a pas été plus précis en réponse aux demandes de la CGT sur la situation du CEREMA ou le projet de création de l'ANCT...
- il attend des OS des propositions... sur « l'accompagnement social » de ces réformes.

Différents autres points ont pu être évoqués en réponse à nos demandes : sur le pôle 3E, la Directe annonce qu'il s'agit d'une réorganisation des compétences de cette direction... 50 postes sont supprimés. Pas d'inquiétude, nous assure-t-elle... On est en droit de ne pas y croire. Une agence nationale du sport est annoncée : pilotée à la fois par l'Etat, les collectivités locales, le monde sportif et le monde économique... sans qu'on n'en connaisse la déclinaison locale en département ou région.

Le préfet a annoncé sa volonté que cette instance informelle se réunisse régulièrement et en particulier dès lors que le gouvernement aura fait ses choix après les remontées de l'ensemble des préfets de région. C'est donc lors d'une prochaine réunion qu'il devrait présenter ses choix, et l'impact pour l'ensemble des agents.

Pour la CGT, cette réunion n'a pas permis d'entrer dans le fond du sujet : le préfet rappelant que les choix n'étant pas faits, on ne discuterait pas des pistes qu'il travaillait... Ainsi nous attendrons les suites données sans être dupe des choix qui pourraient être faits : sans moyens ni renforts supplémentaires, mais avec des baisses d'effectifs, c'est bien vers un possible nouveau découpage des administrations que nous allons, avec la volonté d'un pilotage direct par les préfets de tous les moyens humains et matériels de nos missions... Sur les conditions de logement et le pouvoir d'achat des agents de l'Etat en Ile de France, pour la CGT problème essentiel vis-à-vis des mobilités et vacances de postes, le préfet de région admet le problème mais n'offre pas de réponse directe... sauf la piste modeste de l'action sociale... dont chacun sait que les crédits ne sont pas à la hauteur des besoins !

*
* *

Déclaration et questions/observations CGT

Dans le cadre de l'examen du périmètre de nos missions, à abandonner ou non, les deux circulaires du Premier ministre du 24 juillet dernier demandent aux ministres et aux préfets de rendre leurs copies : « réorganisation des administrations centrales et territoriales en tirant les conséquences de la revue des missions de l'Etat au niveau des administrations déconcentrées et des compétences parfois larges dévolues aux opérateurs sur le même champ d'action »... Ces propositions traiteront des cas « où le périmètre de l'action de l'Etat doit être revu ».

1°) La CGT relève dans cette circulaire une nouvelle Réate de plus grande ampleur encore que la précédente... « Permettre la modularité », « Développer les coopérations départementales » - comprendre Inter-départementalisation - « Mutualisation des moyens de fonctionnement », « Immobilier levier de rationalisation », « Toutes les fonctions supports avec des secrétariats généraux commun »...

Il s'agit de briser les lignes ministérielles / administrations centrales / DR-UD / DD... Alors, fin des UD des DR, des DDI elles mêmes intégrées dans des préfectures en services « polyvalents », selon les volontés de chaque préfet de région ou de département ? **La CGT est en désaccord complet.**

Nous vous mettons en garde sur les devoirs de l'Etat employeur vis-à-vis de ses agents soumis à l'accélération des suppressions d'emplois et réorganisations permanentes.

Les circulaires indiquent que les propositions des préfets de région seront analysées avec les ministères concernés et demandent aux préfets et aux ministres d'y associer les organisations syndicales. **Nous vous demandons la consultation et le calendrier afférents des instances représentatives des personnels de nos administrations (CT DR, CT DD) sur le projet de position préfectorale, avant sa transmission fin octobre pour arbitrage gouvernemental.**

Lors du CT des DDI début octobre, le secrétaire général du gouvernement a admis le bien fondé de notre demande, de même que la consultation des CT ministériels sur les propositions des ministres. Par exemple, lors du CTM MTES-MCT du 24 septembre, les ministres et la secrétaire générale se sont engagés à cette consultation du CTM avant les arbitrages à venir.

2°) Selon le 2a) de la circulaire aux préfets de région, « pour certaines missions, le rôle de l'Etat doit être réaffirmé, en renforçant si nécessaire ses moyens (...), en renforçant les capacités d'expertise », mais aussi « en articulant les missions de l'Etat, des collectivités et des opérateurs de manière plus efficiente ». La plupart des missions portées par les services ministériels dans la région (DRIAFF/DRIEA/DRIHL/DRAC/DRIEE/DRIFP/ARS...) sont citées dans ce paragraphe. Nous vous demandons en conséquence, quels moyens de renforts et pour quels domaines porteront vos demandes au Premier ministre ?

Avez-vous des orientations vis-à-vis des compétences respectives des directions régionales et de leurs UD, des directions départementales et des appuis techniques des établissements publics de l'Etat en région ? Par exemple, la délégation régionale de l'ADEME, la direction territoriale du CEREMA, dont la dissolution annoncée l'an dernier a été suspendue en fin d'année par l'action unie des personnels... La perspective de l'ANCT, avec des préfets de départements délégués territoriaux de l'Agence et des fusions ou conventions avec d'autres EP de l'Etat (ANAH/ANRU/CEREMA/ADEME...), ne donne lieu à aucune concertation, à l'exception d'une seule réunion à l'été avec le préfet Morvan lors de la finalisation de son rapport. Mais il y a déjà une proposition de loi enregistrée au Sénat le 4 octobre portant création de l'ANCT...

S'agissant des missions de contrôle, de lutte contre les fraudes, d'inspection ... Il est préconisé une meilleure efficacité, mais quid de « l'externalisation de certains contrôles standardisés » ? Encore plus de sous-traitance, s'en tenir à du contrôle dit de second niveau, voire de troisième niveau... Donc faire de la communication, mais priver l'Etat de compétences et d'expertises qualifiées, à réserver aux entreprises privées...

3°) Selon le 2b) de la circulaire, « pour d'autres missions, le périmètre d'action de l'Etat peut être allégé compte tenu de l'intervention des collectivités territoriales ».

Sont ainsi citées à ce titre dans le périmètre des missions MTES et MCT, « les demandes de permis de construire, la taxe d'aménagement, l'instruction des aides à la pierre », pour lesquels « le mouvement de décentralisation engagé doit être achevé » et qui pourraient être intégralement confiées par convention aux collectivités compétentes, en particulier aux agglomérations ». Dans notre région, n'est ce pas déjà le cas pour les PC et l'instruction des aides à la pierre ? Quelle serait votre schéma pour la taxe d'aménagement ?

La circulaire précisant que l'Etat demeure compétent pour les 3 missions : Logement, Hébergement d'urgence, Accueil de migrants. **Mais alors pourquoi réduire de 3 Md€ en 2 ans le budget Logement et appliquer le rapport du comité AP 2022 sur ce point?**

Les missions économiques des DIRECCTE des pôles 3E seraient supprimées, sauf les dossiers de restructurations les plus sensibles... Il semble qu'il ne s'agit pas d'un transfert de compétences ou d'emplois vers la direction économique du conseil régional, mais bien de suppressions d'emplois... Pouvez-vous le confirmer ?

Missions en matière de Sports : supprimer celles garantissant les « sports pour tous » ? Les confier à une Agence nouvelle, dont on ne se sait rien dans ses activités en territoires. Missions dans les domaines de la cohésion sociale / politique sociale / enfance / jeunesse / vie associative : les supprimer en raison des responsabilités des départements... Sauf des missions d'inspection et contrôle, et des délégués égalité homme/femmes souvent sans moyens...

4°) Enfin un sujet fondamental pour l'Ile de France, au cœur de ses spécificités et des inégalités sociales et territoriales, celui des compétences respectives de la Région francilienne, de la Métropole du Grand Paris et des intercommunalités membres, des 8 départements dont les 4 de l'aire métropolitaine qui pourraient disparaître selon les échos réguliers des médias. Quelle est l'orientation de l'Etat, où sont les lieux de débat avec les citoyens, les représentants des fonctionnaires, et bien évidemment avec les élus des collectivités territoriales?

Nous faisons valoir les acquis et évolutions des coopérations intercommunales thématiques, avec le rôle de l'Etat et des établissements publics de l'Etat. **En matière de transports**, Ile de France Mobilités, avec également la RATP EPIC national. La Société du Grand Paris EPIC de l'Etat chargé du suivi des chantiers du réseau de transports collectifs, qui voit enfin son plafond d'emplois relevé en 2019. Mais aussi ADP dont la loi Pacte prévoit la privatisation, avec des enjeux fonciers considérables, ceux de l'exposition au bruit autour des zones de Roissy, Orly, Le Bourget... Les besoins de régulation et de planification des mobilités en lien avec l'urbanisme, la logistique, les logements, les inégalités territoriales et sociales, les emplois...Le respect des valeurs de qualité de l'air ambiant, celui des émissions de GES... Les infrastructures routières du RRNC gérées par la DIRIF. Projet de transfert à la Région, à la MGP, aux départements, aux sociétés concessionnaires d'autoroutes... Qu'avez-vous indiqué aux inspecteurs généraux chargés de remettre un rapport à ce sujet ?

Et enfin la fusion des Ports autonomes de Paris-Rouen-Le Havre sur l'axe de la Seine (3 EPIC de l'Etat, 1 port fluvial, deux ports maritimes)...